



FACTURATION ÉLECTRONIQUE OBLIGATOIRE DÈS LE 01/09/2026

29 juin 2026

À compter du 1er septembre 2026, vos factures Arrow seront accessibles exclusivement via votre **plateforme de dématérialisation agréée (PA)**.

Anticipez dès maintenant en choisissant votre plateforme afin d'assurer la continuité de réception de vos factures.

Besoin d'en savoir plus ? Consultez la vidéo explicative pour comprendre simplement les enjeux et les démarches liés à la facturation électronique : <https://www.youtube.com/watch?v=FoXJq-GfFrg>